



Doc. 15840
11 octobre 2023

Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de résolution, au paragraphe 11, à la fin de la troisième phrase, ajouter les mots suivants:
«conformément au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au droit international général».

Déposé par:

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
GHAZARYAN Sona, Arménie, ADLE
GRIGORYAN Hripsime, Arménie, SOC
JULHAKYAN Arusyak, Arménie, PPE/DC
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC

1. 2023 - Quatrième partie de session

